

Les crevettes rouge sang du lac Chilika

Le lac Chilika est situé dans l'Etat de l'Orissa au nord-ouest de l'Inde. Plus grande lagune d'Asie (1), milieu d'une extraordinaire richesse faunistique et floristique, refuge pour de nombreux oiseaux migrateurs venus de l'Arctique et de l'Asie centrale, il est classé « zone humide d'importance mondiale » dans le cadre de la convention Ramsar (2). Derrière cette évocation paradisiaque se cache une réalité écologique et sociale qui a pris, depuis une dizaine d'années, une tournure dramatique.

Traditionnellement, le lac assurait leur subsistance à d'importantes communautés de pêcheurs (plus de 12 000 familles en 1992), toutes de castes intouchables. Pauvres, victimes de discriminations, souvent endettés, ces pêcheurs ont toujours mené une vie dure. Toutefois, depuis quelques décennies, du fait d'une déforestation intense, le lac s'envase rapidement. L'étroit canal qui le relie au Golfe du Bengale se bouche, réduisant les échanges avec la mer (apports d'eau salée, mouvements des poissons de mer). De ces phénomènes, auxquels s'ajoute l'augmentation des pollutions agricoles et domestiques (3), résulte une baisse importante des ressources halieutiques.

Dans ce contexte, le boom du marché de la crevette est apparu comme une aubaine pour les pêcheurs. Ainsi, aidés par une ONG, les membres de la coopérative du hameau de Saindi ont investi dans un bateau et du matériel de pêche, et ont pu en quelques jours se libérer de dettes ancestrales (4). Cette soudaine prospérité a attiré les convoitises de négociants, mais aussi de fermiers appartenant aux castes supérieures (5), qui se sont lancés dans la pêche et surtout l'élevage du précieux crustacé, au mépris des droits des pêcheurs. Usant de leur pouvoir économique, de leurs appuis politiques et parfois de la force, ils privent ainsi les pêcheurs de leur gagne-pain. Le

système traditionnel de répartition des droits de pêche par le biais de coopératives a volé en éclats. Les non-pêcheurs exploitent les ressources halieutiques sans souci de leur reproduction, et peu à peu les pêcheurs traditionnels ont fait de même. Selon les termes d'un scientifique du ministère de l'Environnement : « Ils veulent tirer le maximum du lac tant qu'il est encore temps ; mais, dans ce processus, les communautés qui traditionnellement protégeaient le lac participent à sa destruction » (6).

Regroupés au sein de la *Chilika Matsyajibi Mahasang* (Fédération des pêcheurs de Chilika), les pêcheurs ont, dans un premier temps, tenu tête à ce qui apparaissait la plus grave menace : un projet de fermes aquacoles semi-intensives du groupe industriel Tata. Suite à leur mobilisation, dans une décision de décembre 1996, la Cour Suprême de l'Inde a suspendu le projet et en a profité pour interdire l'implantation de toute ferme aquacole à moins de 1000 m des rives du lac. Amère victoire ! À la place, des entrepreneurs sans scrupules, liés parfois à des mafias, exploitent des fermes illégales, après avoir acheté la passivité de politiciens et de fonctionnaires complaisants (7).

Au mois de mai 1999, faute d'avoir pu jusque là faire appliquer la loi, la *Chilika Matsyajibi Mahasang* et son association-sœur regroupant les femmes ont adressé un ultimatum à l'administration locale. Sans succès ! Le 28 mai, plus de cinq mille pêcheurs ont détruit les clôtures de onze fermes illégales. La nuit qui a suivi, alors que les pêcheurs s'opposaient à l'arrestation de leurs leaders, les forces de police ont tiré, tuant quatre d'entre eux, dont une femme, et en blessant gravement treize autres (8).

Philippe Blancher, *Chargé d'études à Economie & Humanisme, membre de la Commission Asie de Frères des Hommes.*

(1) Environ 790 km² à la saison sèche.

(2) Convention internationale sur les zones humides datant de 1971.

(3) Une situation pour laquelle un récent rapport de la Cour des comptes a condamné le gouvernement et l'Agence de contrôle de la pollution de l'Orissa (*Down to Earth*, 15/09/2001, p. 15).

(4) *Down to Earth*, 15/9/1992, p. 24.

(5) Souvent poussés par la perte de productivité de leurs terres, ils vont ainsi à l'encontre des règles de pureté de leurs castes.

(6) *Down to Earth*, 31/8/1992, p. 29.

(7) Pour une analyse plus approfondie du mouvement pour la préservation du lac Chilika, voir **Ranjita Mohanty** *Chilika Bachao Andolan (Save The Chilika Movement) A Case Study of People's Resistance to the Integrated Shrimp Farm Project in Chilika*, Orissa [<http://www.ids.ac.uk/ids/civsoc/final/india/ind1.htm>].

(8) Principales sources : la revue *Down to Earth* publiée par le Center for Science and Environment de Delhi (<http://www.cseindia.org>). Des extraits de cette revue sont diffusés en français, sous le titre « *Notre terre* », par le CRISLA (<http://www.globenet.org/ritimo/crisla.html>) et Orcades (<http://www.orcades.org>). Site de la Chilika Development Authority : <http://www.chilika.com>.